



SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES
RESSOURCES NATURELLES

BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSEES

N° 6034-2- 1510 /DRN/BIC

Nouméa, le 20 AVR. 2004

RECEPISSE

de déclaration d'une installation classée

Le Président de la province Sud,

soussigné, **CERTIFIE** avoir reçu à la date du 24 avril 2002, la déclaration de modifications intervenues dans l'exploitation de la Blanchisserie Industrielle de Nouméa, sise 1 baie de Koutio, zone industrielle de Ducos – commune de Nouméa.

Le classement des activités de cette installation au regard de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement est le suivant :

Rub	Désignation	Capacités	Seuils	Rég	Soumis aux dispositions de
2340	Blanchisseries, laveries de linge	$4000 < C \text{ (kg/j)} \leq 5000$	$500 < C \text{ (kg/j)} \leq 5000$	D	l'arrêté n° 86-128/CE du 25 juin 1986
2345	Utilisation de solvants pour le nettoyage à sec et le traitement des textiles et vêtements	Cn = 28 kg 1 machine de nettoyage à sec de 25 kg	$0,5 < Cn \text{ (kg)} \leq 50$	D	la délibération applicable à cette rubrique
Rub : rubrique – C : capacité – Cn : capacité nominale – Reg : régime de classement – D : déclaration					

La gérante de la Blanchisserie Industrielle de Nouméa est tenue de se conformer à l'arrêté et à la délibération sus mentionnés fixant les prescriptions générales applicables.

Le présent récépissé est délivré en application des dispositions de l'article 29 de la délibération modifiée n° 14 du 21 juin 1985 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Pour le Président
et par délégation
le Secrétaire Général

Jean-Louis DUTEIS



Copie : - Mairie de Nouméa
- DRN / BIC
- IIC / SME